



Parcoursup, ouverture de la phase complémentaire

La phase complémentaire de Parcoursup est ouverte à tous les candidats afin qu'ils puissent formuler des vœux complémentaires du 16 juin au 16 septembre 2021. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur la plateforme d'admission de l'enseignement supérieur Parcoursup.

Le principe de la phase complémentaire. La procédure nationale de préinscription Parcoursup comporte deux phases, une phase principale qui est ouverte sur la plateforme Parcoursup jusqu'au 16 juillet 2021 inclus, et une phase complémentaire, qui est ouverte du 16 juin 2020 au 16 septembre 2021 inclus.

Les formations pour lesquelles il reste des places non pourvues sont publiées sur Parcoursup et les candidats intéressés peuvent ensuite y formuler des vœux.

Les formations sélectives participant à la phase complémentaire feront une proposition d'admission aux candidats, parmi ceux qui ont formulé un vœu.

Pour les formations non sélectives, des places seront proposées aux candidats qui en font la demande, dans la limite de leur capacité d'accueil.

Cette phase complémentaire permet aux candidats de faire des vœux pour les formations ayant des places disponibles.

La carte interactive des formations (<https://carte.parcoursup.fr>).

fr/) et le moteur de recherche des formations permettent aux candidats de consulter les formations inscrites en phase complémentaire. L'offre de formation évolue régulièrement : de nouvelles formations peuvent être inscrites en phase complémentaire en fonction des places qui sont libérées par les réponses des candidats.

Qui peut s'inscrire en phase complémentaire ? Tous les candidats qui le souhaitent peuvent s'inscrire en phase complémentaire dès le 16 Juin 2021:

Cette phase s'adresse à :

- tous les candidats qui sont inscrits en phase principale et qui souhaitent faire des vœux dans des formations où des places sont disponibles ; en priorité aux candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale (les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 27 mai 2021 et les candidats qui sont « en attente » pour tous leurs vœux) ;
- aux candidats qui n'auront pas confirmé de vœux avant le 8 avril 2021 ;
- aux candidats qui ne se seront pas inscrits sur Parcoursup. Ils doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup jusqu'au 14 septembre 2021 inclus.

Un candidat qui a déjà formulé un vœu pour une formation dans un établissement donné en phase principale ne peut pas formuler de vœux sur cette même formation

en phase complémentaire. Ceci est également valable pour un vœu qui avait été fait pour un concours ou examen commun, quels que soient les sous-vœux formulés.

A l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEF), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 16 juin 2021, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

Formulation et examen des vœux. Tous les candidats participant à la phase complémentaire peuvent formuler 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles. Il n'y a pas de sous-vœux en phase complémentaire.

La phase complémentaire comprend deux phases :

- La phase de dépôt des vœux des candidats, phase qui se déroule du 16 juin au 14 septembre 2021 à 23h59 (heure de Paris) ;
- La phase de réponse des établissements qui ont des formations en phase complémentaire, phase qui se déroule du 17 juin au 15 septembre 2021 à 23h59 (heure de Paris).

Les réponses des candidats

- La date limite de réponse est



toujours affichée en face de chaque proposition d'admission : pour une proposition reçue entre le 17 juin 2021 et le 24 août 2021 : 3 jours (J+2) pour répondre à une proposition d'admission

- Pour une proposition reçue le 25 août 2021 ; réponse le 26 août (J+1)
- pour une proposition reçue entre le 26 août 2021 et le 16 septembre 2021 inclus : réponse dans la journée.

Les dernières propositions d'admission seront envoyées le 16 septembre 2021.

Comme en phase principale, si un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne peut en accepter qu'une seule. S'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère.

Lorsqu'un candidat reçoit une proposition d'admission et qu'elle correspond à son choix définitif, il l'accepte et renonce à ses éventuels vœux en attente. Il prend ensuite connaissance des modalités d'inscription administrative dans la formation pour la rentrée 2021 dans son dossier.

EN SAVOIR PLUS :

Inscription en phase complémentaire : parcoursup.fr
Carte interactive des formations : carte.parcoursup.fr